

1939-10-17, Lettre de Georges Grappe à Hioki

Auteurs : Georges Grappe

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1939-10-17

Mentions légalesFiche : Léa Saint-Raymond [XXX], EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Editeur de la ficheLéa Saint-Raymond (PSL et IHMC) ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Informations éditoriales

DestinataireHioki

Lieu de destinationNA

Lieu d'expéditionParis

Description & Analyse

DescriptionLettre typographiée recommandée de Grappe à Hioki, Abondant [Musée Rodin]

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 20/11/2024 Dernière modification le 15/01/2025

17 Octobre

9

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 6 Octobre dernier concernant le règlement annuel qui n'a pas été effectué en son temps. Je ne comprends pas bien les difficultés que présente ce règlement puisque lorsque vous étiez venu me voir le 1er Aout vous m'aviez dit que vous n'aviez besoin que de l'autorisation de M. Matsukata pour nous verser les quinze mille francs annuels. C'était, me disiez vous, sur de l'argent se trouvant en France que vous deviez acquitter la somme.

Or, maintenant, il s'agit d'espèces qui auraient du être envoyées du Japon et qui ne le peuvent être à cause de l'interdiction d'exportation des devises. Mais quand vous êtes venu au Musée le 1er aout dernier, ce régime existait déjà/ Je ne comprends donc rien à ces télégrammes et à ces procédés que je regrette d'avoir à trouver dilatoires.

D'ailleurs, les circonstances font que la situation ne se présente plus de même façon. Il ne saurait être question de faire sauter les scellés pour enlever deux ou plusieurs tableaux appartenant à la Collection de M. Matsukata et par ailleurs, je tiens à vous signaler officiellement que moins que jamais le Musée, qu'il s'agisse de moi-même ou de mon personnel, de son Conseil d'Administration ou de l'État français, ne saurait être tenu pour responsable du dommage nouveau auquel se trouve grandement exposée la collection du fait de la guerre et des périls que peuvent lui faire courir les bombardements. Toutes les œuvres importantes du Musée et en particulier les tableaux ont été ou vont être évacués. A vous de voir si vous voulez mettre en des lieux moins exposés les tableaux Matsukata qui se trouvent dans la Chapelle du Musée.

Je vous adresse cette lettre recommandée pour qu'elle ait son plein sens. Vous savez, d'ailleurs, que l'Administration des Beaux Arts avait manifesté antérieurement son désir de vous voir retirer les collections de tableaux de M. Matsukata de l'Hotel Biron.

Veuillez m'ac-

accuser réception de cette lettre et me croise, Cher Monsieur
bien cordialement vôtre.

Conservateur du Musée Rodin

Monsieur HICKI
ABONDANT
Eure et Loir